



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-29 modifiant le Règlement 251-89 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la carte 2 – Affectations du sol – Nouvelle aire d'affectation résidentielle moyenne densité**

La carte 2 « Affectations du sol » du Règlement numéro 251-89 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifiée par le remplacement d'une aire d'affectation « résidentielle densités mixtes » et d'une partie d'une aire d'affectation « résidentielle faible densité » par une aire d'affectation « résidentielle moyenne densité », le tout tel qu'il apparaît au plan joint en annexe « A » du présent règlement.

Adopté le 17 janvier 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 AVRIL 2005